

1

(N° 225.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1842.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Corneille Smolders, avocat à Louvain..

MESSIEURS ,

Le pétitionnaire* est né à Zevenbergen (Hollande), le 22 janvier 1811 ; il a habité la ville d'Oosterhout jusqu'au mois de novembre 1832, et à cette dernière époque il s'est fixé à Louvain, afin d'y faire ses études en droit.

Il exerce aujourd'hui dans cette dernière ville la profession d'avocat, dans laquelle il s'est concilié l'estime du tribunal et du barreau ; il a su acquérir la considération des habitants par une conduite consciencieuse et pleine de loyauté. Sa conduite politique ne laisse rien à désirer.

Les autorités consultées sont d'avis qu'il mérite, sous tous les rapports, la naturalisation ordinaire qu'il sollicite.

Le rapporteur,

HENOT.

Le président,

DU BUS AÎNÉ.